

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance extraordinaire  
19 Novembre 2020**

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h45, dans le gymnase de l'édifice municipal, du au Covid-19, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Nicole Després      Denyse Leduc  
René Morin                      Lise Lebel  
Lawrence Brisson      Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h45.

### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### **Résolution No 137-20**

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusé l'avis de convocation.

### DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. JACQUES MALENFANT

#### **Résolution No 138-20**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

**ATTENDU QUE** la demande vise le lotissement/l'aliénation des lots qui sont la propriété de M. Jacques Malenfant;

**ATTENDU QUE** M. Jacques Malenfant souhaite faire la vente des lots suivants : 5 696 038, 5 696 039 et 5 005 161;

**ATTENDU QUE** les lots concernés sont situés dans une zone agroforestière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicole Després, et résolu unanimement que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'autorisation adressée par Monsieur Jacques Malenfant.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 139-20**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Lebel que la séance soit levée. Il est 18h51.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

. . . . .  
Yves Detroz, Maire

. . . . .  
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.